Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 022-212203434-20260605-D2026_052-DE

DÉPARTEMENT DES COTES D'ARMOR	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE TREBEURDEN	EXTRAIT du Registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX le CINQ du mois de JUIN

Le Conseil Municipal de la Commune de TREBEURDEN, dûment convoqué le 29 mai 2026, s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Madame Bénédicte BOIRON, Maire

Présents : BOIRON Bénédicte, ARZUR Martine, BELLEC Nicole, BERTHELOT Françoise, BILLIOU Marine, BODERE Dominique, BOYER Laurent, CHARMENTRAY Stéphane, CHAUVANAUD Gilles, EVEN Anne-Claire, HALNA Yannick, HERTZOG Frédéric, LANDOAS Tristan, LANGLAIS Mathieu, LE BIHAN Brigitte, LE GUEN Guillaume, LE HENAFF-LE JEUNE Michelle, LE MASSON Géraldine, LE PENVEN Morgane, MEYER Joël, MONFORT Annaïg, SEVES-QUERRE Frédérique, TISSIER Philippe, TOUZE Christine.

Procurations : PIROT Geneviève à MONFORT Annaïg, GAUTIER Pierre-Louis à HALNA Yannick, LE COZ Quentin à BILLIOU Marine

Lesquels forment la majorité des Membres en exercice.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame Michelle LE HENAFF ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

D2026-052 MISE À DISPOSITION TEMPORAIRE D'UN TERRAIN AU CIAS DE LTC

Madame le Maire propose au conseil municipal d'approuver la signature d'une convention d'autorisation d'occupation du domaine public avec le CIAS de Lannion-Trégor Communauté (LTC) dans le cadre de l'exercice de la compétence « Gens du Voyage » exercée par le CIAS pour la mise à disposition temporaire du terrain communal d'entraînement de football afin de permettre l'accueil de regroupements familiaux, au cours de la saison estivale.

Le versement d'une contribution financière de 1 000 € à la Commune est prévu, les coûts des fluides étant supportés par LTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 15 décembre 2025 fixant les tarifs de stationnement temporaire sur le domaine public dans le cadre de regroupement familiaux en dehors du cadre autorisé par la convention annuelle de mise à disposition d'un terrain au CIAS,

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer une convention avec le CIAS de Lannion-Trégor Communauté pour la mise à disposition du terrain communal d'entraînement de football afin de permettre l'accueil de regroupements familiaux au cours de la saison estivale,

- **SOLLICITE le** versement à la Commune d'une contribution financière de 1 000 €, les coûts des fluides étant supportés par LTC.

Le Maire,
Bénédicte BOIRON

MAIRIE DE TREBEURDEN Côtes d'Armor

Le secrétaire de séance,
Michelle LE HENAFF